



GRILLE DE SELECTION DU CLUB FRANÇAIS DU BERGER BELGE



TB = Très Bon
 EXC = Excellent
 CJ = Classe Jeune
 CI = Classe Intermédiaire
 CO = Classe Ouverte
 CT = Classe Travail

CCH = Classe Champion
 SPE = Spéciale de race
 RE = Régionale d'élevage
 NE = Nationale d'élevage
 CHPT = Championnat de France

PVL = Poursuite à Vue sur Leurre
 ENC = Epreuve Nationale sur Cynodrome
 BAC = Brevet d'Aptitude à la Course
 BPV = Brevet de Poursuite à Vue sur Leurre

Adoptée par la commission d'élevage de la SCC le : 18/04/07

Approuvée par le comité de la SCC le : 17/07/07

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	CONFIRME + EXC en SPE, RE, NE ou CHPT Ou EXC en expo toutes races avec un juge formateur BB + CSAU + Dysplasie lecture A ou B + Identification génétique	CONFIRME + 1 EXC en SPE ou RE + EXC en NE + Récompense en travail ou CSAU + TAN ou CANT + Dysplasie lecture A ou B + Identification génétique	CONFIRME + EXC en NE + Récompense en travail ou CSAU + TAN ou CANT + Sélection par la commission de sélection composée de 4 juges formateurs + Dysplasie lecture A et B + Identification génétique OU Pour les chiens Utilisation : TB en NE et être au plus haut niveau d'une discipline de travail + Sélection par la commission de sélection composée de 4 juges formateurs + Identification génétique	Sujet CONFIRME ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâles : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelles : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Dysplasie lecture A ou B + Récompense en travail ou CSAU + TAN ou CANT + Compatibilité génétique avec les descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâles : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelles : 3 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Dysplasie lecture A ou B + Récompense en travail ou CSAU + TAN ou CANT + Compatibilité génétique avec les descendants

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.